

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 JUIN 2023

02- Objet : SERVICE PEEJ – AGREMENTS DE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES PETITE ENFANCE

N° Ordre : DE-056-2023

Rapporteur : Pascal Boutan, vice-président PEEJ-EMD

Nomenclature : 9.1.1 autres domaines de compétence – petite enfance et jeunesse

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Lamontjoie, après convocation du 21 juin 2023, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (37) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : M. Michel DAUNES

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIÉ

Calignac : -

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fioux : -

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ÉCHÉVÉRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et M. Ludovic BIASOTTO

Le Frechou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : -

Mézin : Mme Dominique BOTTÉON et MM Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABÉRA

Moncaut : -

Moncrabeau : -

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac : Mmes Laurence BERTHOUMIEU, Ana-Paula BES, Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Mélanie SERRES-SOLANO et MM Serge ARNAUNÉ, Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Patrick GOLFIER et Nicolas LACOMBE,

Pompiery : -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pe Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : -

Sainte-Maure-de-Peyriac : -

Sos-Gueyze-Meylan : Mme Claudette STALTER, suppléante

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrilles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (7) :

Barbaste : Mme Valérie TONIN à M. Ludovic BIASOTTO

Lavardac : M. Sébastien CRUSSIÈRES à Mme Isabelle SALIS

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE à M. Jean-Louis TOLOT

Nérac : Mme Stéphanie GARBAY à M. Patrick GOLFIER, M Marc GELLY à M. Hugues DAVID, M. Frédéric SANCHEZ à M. Nicolas LACOMBE

Pompiey : M. Jean-Pierre SUAREZ à M. Alain LORENZELLI

Membre absent excusé (9) :

Calignac : M. Alban CASSAGNABERE

Fieux : M. Joël AREVALILLO

Lavardac : M. Georges BARBARA

Le Frechou : M. André APPARITIO

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Thierry PLANTÉ

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON suppléé par Mme Claudette STALTER

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIÉ a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 37

Votants : 44

Absents : 16

- Dont « pour » : 44

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 7

- Dont abstention : 0

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu la compétence Action sociale d'intérêt communautaire – Petite enfance, enfance et jeunesse : création, aménagement et gestion d'établissements et de services d'accueils collectifs (relais assistantes maternelles, crèches, micro-crèches, haltes garderies, accueils de loisirs sans hébergement, accueils de loisirs périscolaires, maison des jeunes) déclarés d'intérêt communautaire,

Vu le Code de la santé publique, et notamment les articles R. 2324-30 et R. 2324-31 relatifs au règlement de fonctionnement,

Vu le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 et l'arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux modifications de fonctionnement au sein des établissements d'accueil de jeunes enfants,

Vu l'approbation de la Commission Enfance Jeunesse du 16 mars 2023,

Vu l'avis favorable du Département concernant les conditions de fonctionnement des structures reçu le 12 juin 2023, tel que joint en annexe,

Considérant la nécessité pour les crèches, de s'assurer du concours d'un professionnel de santé, comme le précise le décret n°2021-1131 du 30 août 2021,

Considérant l'obligation d'informer les services de la Protection Maternelle et Infantile de la composition des équipes et des modalités de fonctionnement, à savoir la corrélation entre le nombre d'enfants accueillis et le nombre de professionnelles présentes,

Considérant la suppression de la modulation des agréments dans le calcul de la participation financière de la Caisse d'Allocations Familiales depuis janvier 2023,

AR Prefecture

047-200068948-20230628-DE_056_2023-DE
Reçu le 03/07/2023

Considérant la possibilité pour les micro-crèches de passer de 10 à 12 places comme mentionné dans le décret n°2021-1131 du 30 aout 2021,

Les services de la Protection Maternelle et Infantile du département ont été sollicités et ont émis un avis favorable concernant les modalités suivantes :

- Indication du professionnel en charge des missions de référent santé accueil inclusif,
- Composition des équipes à date de la demande,
- Agrément non modulé,
- Passage de l'effectif de la micro-crèche de Montagnac-sur-Auvignon à 12 places.

Considérant les changements réguliers dans la composition des équipes et la nécessité d'en informer les services de la Protection Maternelle et Infantile rapidement, il est proposé d'autoriser le Président à mettre à jour les modalités de fonctionnement, à l'exception de :

- Le nom et l'adresse de l'établissement,
- La capacité d'accueil,
- Les modalités d'accueil.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité

- **D'approuver** le fonctionnement des structures, selon les modalités définies ci-dessus,
- **D'autoriser** le Président ou son représentant à mettre à jour les modalités de fonctionnement des structures petite enfance, selon les conditions définies ci-dessus,
- **D'autoriser** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Alain Lorenzelli,
Président

Jean-Louis Molinié
Secrétaire de séance



Publication le : - 3 JUL. 2023